

Institut supérieur de philosophie



ISP3134

Séminaire de philosophie sociale et politique

[30h] 4 crédits

Enseignant(s): Marc Maesschalck, Philippe Van Parijs

Langue d'enseignement : français

Niveau : Troisième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Après ce séminaire, les étudiants devraient pouvoir écrire un essai démontrant une capacité pour l'argument personnel, rigoureux, et critique envers l'ensemble de leurs lectures.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Les objectifs de ce séminaire sont de donner aux étudiants des doctorats et DEA l'occasion de participer activement aux discussions relatives à la recherche courante et de soumettre leur propre travail à une rigueur positive et critique. Le séminaire traite de questions épistémologiques dans la politique et la théorie normative aussi bien que de question d'éthique sociale et économique. Le tout est conduit de manière parallèle par Marc Maesschalck dans le cadre du centre de Philosophie du droit ("Epistémologie politique et théorie normative"), et par Philippe Van Parijs dans le cadre de la Chaire Hoover ("questions dans l'éthique sociale et économique").

Résumé : Contenu et Méthodes

"Le tournant pragmatique en théorie du droit.

Enjeux d'une approche réflexive du positivisme juridique "

Dans son histoire, le positivisme juridique est parvenu à dépasser successivement le front des critiques réalistes et celui des critiques herméneutiques. Cette évolution interne, marquée par les grandes figures de Kelsen et de Hart, puis par l'opposition de Dworkin et la réplique de Coleman et Leiter, a conduit le positivisme à préciser de plus en plus sa théorie des normes et son concept générique de droit. Pour éviter une interprétation purement substantielle de l'indétermination des sources du droit (réalisme) ou une forme d'extension sémantique du concept juridique de règle à toutes les constructions idéales-typiques rendant possible la justification des valeurs d'un groupe social (herméneutique), le positivisme a non seulement tenté de clarifier la dépendance de la règle de droit aux faits sociaux grâce au concept de règle de reconnaissance. Il a encore dépassé l'interprétation strictement conventionnaliste de la règle de reconnaissance pour s'en tenir à une détermination pragmatique du concept de droit. La règle de reconnaissance est à entendre, dans ce sens, comme exprimant la dépendance du droit à un certain usage social de celui-ci, c'est-à-dire à un genre spécifique d'actes sociaux. Ces actes sociaux ont pour spécificité non seulement de rendre possible l'identification d'un groupe social (les " officiels ") supportant

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Evaluation : Les étudiants sont tenus de remettre un rapport.

Encadrement : Pour la partie (a) : outre les séances de séminaire proprement dites, il est proposé aux étudiants de DEA des séances d'encadrement pédagogique, ainsi que des séances de lectures dirigées.

Programmes proposant cette activité

ISLE3DA/ES	Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (programme commun UCL/ULB/ULG) (esthétique et philosophie de l'art)
ISLE3DA/IS	Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (philosophie)
ISLE3DA/SC	Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (philosophie des sciences, programme commun UCL/ULB/ULG)

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ISLE3DA/IS	Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (philosophie)	(4 crédits)
-------------------	--	-------------